



PAN-CANADIAN VOICE  
FOR WOMEN'S HOUSING  
A SYMPOSIUM



PARLONS  
FEMMES ET LOGEMENT  
UN SYMPOSIUM PANCANADIEN

14 et 15 septembre 2017

# Parlons femmes et logement – Symposium pancanadien 2017

Document de travail rédigé par Dharra Budicha à partir des notes prises durant le symposium, révisé par Janice Abbott et mis en page Fei Wang, Atira Women's Resource Society

## Cercle consultatif

Janice Abbott	Atira Women's Resource Society
Rose Mary Cooper	Pauktuutit
Julia Hardy	Regina Immigrant Women's Centre
Kaummajuk Holly Jarrett	Comité consultatif sur l'expérience vécue, ACMFI
Helene Langevin	Maison Simonne Monet Chartrand
Jennifer Lord	Association des femmes autochtones du Canada
Lise Martin	Hébergement femmes/Hébergement femmes Canada
Miia Suokonautio	YWCA d'Halifax

## Comité directeur

Janice Abbott	Atira Women's Resource Society
Rose Mary Cooper	Pauktuutit Inuit Women of Canada
Janet Gwillian	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Mana Herel	Condition féminine Canada
Shannon Jurley	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Helene Langevin	Maison Simonne Monet Chartrand
Lise Martin	Hébergement femmes Canada
Nina Romas	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Neelu Sachdev	Regina Immigrant Women's Centre
Miia Suokonautio	YWCA d'Halifax

## Animatrice

Dominique Denny

## Participant

Janice Abbott	Atira Women's Resource Society
Annetta Armstrong	Native Women's Transition Centre
Grainne Barthe	North Coast Transition Society
Mebrat Beyene	WISH Drop-in Centre and Society
Michele Biss	Canada sans pauvreté
Liz Brown	Violence Against Women, Services Elgin County
Rose Mary Cooper	Pauktuutit Inuit Women of Canada
Vicky Chief	Miinwasshin Lodge Aboriginal Women's Support Centre
Linda Day	Aboriginal Mother Centre
Anne Dector	YWCA du Canada
Lori Deets	Moose Jaw Transition House / Moose Jaw Family Services
Terry Duguid	Parliamentary Secretary, Status of Women Canada
Amanda Deseure	Pauktuutit Inuit Women of Canada
Lorie English	West Central Women's Centre
Susan Enuaraq	Pauktuutit Inuit Women of Canada
Dana Rose Granofsky	National Housing Collaborative
Amanda Grant	Tungasuvvingat Inuit
Maura Gowans	Atira Women's Resource Society
Lynne Groulx	Association des femmes autochtones du Canada
Julia Hardy	Regina Immigrant Women's Centre
Arlene Heche	L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance
Holly Jarrett	Comité consultatif sur l'expérience vécue (CCEV)
Karine-Myrgranie Jean-François	Réseau d'action des femmes handicapées du Canada
Jennifer Johnstone	Central City Foundation
Jessica Keating	Libra House
Alice Kendall	Downtown Eastside Women's Centre
Helene Langevin	Maison Simonne Monet-Chartrand
Tracey MacEwan	Yukon Women's Transition Home Society
Angela MacDougall	Battered Women's Support Services
Lise Martin	Hébergement femmes Canada
Manon Monastesse	Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
Emily Paradis	Université de Toronto – Faculté de travail social
Deidre Pike	Social Planning and Research Council of Hamilton
Shahnaz Rahman	West Coast Legal Education and Action Fund for Women
Dianne Rogers	Baaffin Regional Agwik Society, YWCA Agwik Nunavut
Leila Sarangi	Women's Habitat of Etobicoke
Paulette Senior	Fondation canadienne des femmes
Evan Siddall	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Elisapee Sheutiapik	Qullit Nunavut Status of Women
Michele Silvestre	Regina Immigrant Women's Centre
Jewelles Smith	Conseil des Canadiens avec déficiences
Carla Staresina	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Debbie Stewart	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Miia Suokonautio	YWCA d'Halifax
Effie Vlachoyannacos	Maytree Foundation
Christine A Walsh	Université de Calgary – Département de travail social/ Département de sociologie
Dolly Williams	Preston Area Housing Fund
Fiona Williams	Liberty Lane
Catherine Wilson	YWCA de Yellowknife



# Principaux enjeux, lacunes et obstacles

## Introduction

En octobre 2016, la collectivité des femmes a demandé à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de soutenir une conversation nationale entre des organismes représentant les femmes au sujet du logement et des femmes, une demande qui a été immédiatement acceptée puis financée par un consortium d'organismes fédéraux dont la SCHL, Condition féminine Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. La conversation, intitulée Parlons femmes et logement, a eu lieu à Toronto les 14 et 15 septembre 2017. Plus de 50 femmes de toutes les provinces et de tous les territoires et appartenant à différents organismes représentant les femmes des Premières Nations, métisses et inuites, les femmes immigrantes et les réfugiées ainsi que les communautés de femmes noires et de couleur, de femmes ayant une invalidité et de personnes ayant un vécu expérientiel, des universitaires, des refuges, des maisons de transition, des centres pour femmes et des organismes de défense des droits étaient présentes; le deuxième jour, des représentants des gouvernements, notamment des

politiciens, de hauts dirigeants, des décideurs et des fonctionnaires s'occupant de différents programmes se sont joints à elles. Après avoir attendu un tel événement pendant plus de 10 longues années, les femmes qui étaient présentes se sont montrées très heureuses de pouvoir se retrouver ensemble pour discuter uniquement de questions qui touchent les femmes et leurs enfants et, dans ce cas, le logement. Le symposium de deux jours était divisé en deux parties; le premier jour était réservé aux femmes et aux organismes communautaires, et les fonctionnaires ont été invités le deuxième jour à titre d'observateurs. Ensemble, les femmes ont réussi à cerner les lacunes et les obstacles auxquels font face les femmes en matière de logement et de proposer des pistes de solutions, sans avoir à formuler des recommandations précises. De concert, ces femmes ont reconnu la nécessité de poursuivre la conversation et d'organiser un autre symposium en 2018. Le deuxième jour, le président et premier dirigeant de la SCHL, Evan Siddall, a pris les cinq engagements suivants :

1. Financer la tenue d'une deuxième assemblée annuelle de femmes dans le cadre de Parlons femmes et logement : un symposium pancanadien.
2. Faire de cet événement un dialogue continu.
3. Inclure et appuyer les maisons d'hébergement et les victimes de violence familiale dans la Stratégie nationale sur le logement.
4. Collaborer avec Logement des Autochtones en favorisant une approche intersectionnelle et travailler sur la Stratégie de logement des Autochtones avec AANC.
5. Faire un examen interne des politiques et pratiques de la SCHL sous l'angle du rapport entre les sexes et selon une analyse intersectionnelle.

Vous trouverez ci dessous un résumé de la conversation rédigé à partir des notes consignées sur les tableaux de présentation, qui sont annexées à la fin du présent document.



“ Le logement n’est ni un privilège ni un produit de base – c’est un droit fondamental de la personne. ”

## Obstacles systématiques

Les plus grands obstacles à un logement sûr, durable, inclusif et abordable sont liés au système politique à travers lequel les femmes doivent naviguer pour obtenir un tel logement. Les décideurs fédéraux, provinciaux et municipaux ne travaillent pas ensemble, ce qui donne lieu à des règlements contradictoires, à des politiques non adaptées et non soutenues et à une mauvaise coordination de l’affectation des fonds publics.

Les lois et règlements ne tiennent pas compte des expériences vécues par les femmes. Contrairement à celle des Nations Unies, la définition de l’itinérance du gouvernement fédéral n’inclut pas les femmes et les enfants vivant dans des foyers où règne la violence ou dans des refuges ou des maisons de transition. La durée du séjour dans les refuges et les maisons de transition – de six semaines à six mois – prévue dans les règlements est loin d’être suffisante pour les femmes. Les femmes qui ont des enfants ne reçoivent pas de soutien. Les femmes sont forcées de se déclarer en union libre pour pouvoir vivre avec un colocataire de sexe opposé. Les enfants de plus de cinq ans ne peuvent partager une chambre s’ils ne sont pas du même sexe. L’absence de pièces d’identité empêche l’accès aux services; à Ottawa, par exemple, il arrive que les femmes des Premières Nations, métisses et inuites ne puissent pas accéder aux services pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits si elles n’ont pas de pièce d’identité prouvant leur statut.

Les mères qui perdent leur logement perdent aussi leurs enfants, ce qui crée un cercle vicieux : les femmes ne peuvent pas avoir la garde de leurs enfants sans logement, mais elles ne peuvent pas obtenir de logement si elles n’ont pas la garde de leurs enfants. La plupart des logements, des installations et des programmes de supplément au loyer sont destinés aux femmes ayant des enfants à leur charge. Dans les cas de violence conjugale, les juges ordonnent souvent aux femmes de quitter leur partenaire violent, ce qui les force à choisir entre avoir un foyer sûr et conserver la garde de leurs enfants. L’obligation de partir n’incombe

jamais à l’abuseur. Et l’appréhension des enfants demeure un problème important et d’envergure démesurée pour les femmes des Premières Nations, métisses et inuites.

Les femmes sont également confrontées à de nombreux obstacles pour l’obtention d’un logement et de suppléments au loyer : elles ne doivent pas avoir d’arriérés, attendent souvent longtemps pour un logement et leurs demandes sont traitées selon l’ordre de priorité de la durée de leur séjour en refuge (c. à d. que ce sont les femmes considérées comme vulnérables qui sont prioritaires, et pas nécessairement celles qui cherchent activement un logement). L’outil d’aide à la décision sur l’établissement des priorités des services (Service Prioritization Decision Assistance Tool, SPDAT) et d’autres outils d’établissement des priorités sont associés à des obstacles et à des exclusions, comme des réévaluations fréquentes et le contournement de l’outil pour éliminer les obstacles à l’accueil. Le SPDAT rend difficile l’accès aux services; par exemple, les fournisseurs de logements d’Ottawa demandent aux travailleurs et aux femmes de fournir leur score SPDAT, ce qui accentue la discrimination au logement. Par ailleurs, les fournisseurs de logement n’ont pas le soutien nécessaire pour loger les personnes qui ont des besoins élevés. Le logement du marché est également fondé sur la propriété et l’investissement privés, où les intérêts des entreprises, comme la priorité accordée au rendement de l’investissement plutôt qu’à la création de logements, compliquent encore les choses et placent les locataires, et donc les femmes et les enfants, dans des situations démesurément à risque et les cantonnent à des logements précaires.

En outre, il n’y a que peu ou pas de logements du marché privé qui sont accessibles aux femmes handicapées, et les programmes qui visent à faciliter l’accès aux logements du marché (suppléments au loyer, par exemple) désavantagent les femmes handicapées.

Les femmes handicapées sont victimes de violence et d'abus dans une proportion démesurée et acceptent souvent de vivre dans des logements en mauvais état ou insalubres, car leurs options sont limitées. Leurs frais médicaux élevés exacerbent ce problème. Il y a très peu de logements subventionnés accessibles, et les refuges sont rarement réellement accessibles. À Regina, par exemple, il n'y a aucun refuge accessible. Un seul refuge est partiellement accessible (accès en fauteuil roulant), mais n'est pas conçu pour recevoir plusieurs femmes handicapées ou des femmes plus âgées, car les besoins de cette clientèle n'ont pas été pris en compte et l'établissement n'a pas installé de barres de soutien ni de comptoirs accessibles; il n'y a pas non plus de plaques de signalisation en braille ou d'alarmes visuelles pour les femmes ayant une déficience auditive, et rien n'a été fait pour s'assurer que les lieux sont exempts d'allergènes.

Les femmes handicapées qui doivent vivre dans des établissements (foyers, résidences avec services, hôpitaux, etc.) parce qu'elles n'ont pas d'autres options sont aussi « sans abri », mais sont rarement considérées comme telles.

## Manque de ressources

Les organismes n'ont pas les ressources nécessaires pour défendre et aider adéquatement les femmes. À cause de ce manque de financement, il y a peu de possibilités de documenter le logement et l'itinérance, il y a moins de personnel disponible pour soutenir les femmes, il y a peu de ressources pour assurer leur sécurité, et les tentatives d'intégration des pratiques exemplaires exercent de fortes pressions sur les services.

## Manque de souplesse

Tel qu'il est aujourd'hui, le cadre du logement pour les femmes se révèle incroyablement statique. Les fournisseurs de services ont très peu d'autonomie et ne sont donc pas en mesure d'offrir des services souples; comme les structures des politiques actuelles laissent peu ou pas de place au changement, il n'est pas possible d'adapter les offres et les services aux besoins des femmes.

## Manque d'inclusivité et d'intersectionnalité

Les femmes – particulièrement celles qui ont un vécu expérientiel – n'ont pas de siège à la table d'élaboration des politiques et des stratégies pour le logement des femmes. Il n'existe aucun cadre stratégique créé par des femmes ayant un vécu expérientiel, et les conversations et les consultations sont très lacunaires, exclusives et rarement axées sur les participants.

Les approches actuelles en matière de logement pour les femmes ne sont pas non plus intersectionnelles et ne tiennent donc pas compte des expériences des femmes et des effets dévastateurs de la violence physique, de la colonisation, du sexisme, de la misogynie, des traumatismes, de la maladie mentale, de la toxicomanie et autres dépendances, du racisme et de la discrimination, de la transphobie, de la discrimination fondée sur la capacité physique, de l'âgisme et d'autres formes d'oppression et marqueurs d'identité.

“ Les logements du marché ne sont généralement pas accessibles: les programmes qui visent à favoriser l'accès à ces logements désavantagent donc les femmes handicapées. ”



## Manque d'habilitation/manque de soutien pour les mères

Les approches actuelles en matière de logement et de services pour les femmes ne favorisent pas l'autonomisation et sont pauvres en encouragement et en soutien. Lorsqu'elles demandent une place, les femmes doivent constamment répéter leur histoire, ce qui les fait revivre leurs traumatismes. Les établissements de traitement et les centres de désintoxication pour femmes sont actuellement stériles et n'offrent pas de soutien. Il n'y a aucun soutien réel pour les femmes qui vivent dans la pauvreté ou dont la situation change subitement. Les soutiens familiaux pour les femmes sont peu nombreux. Il y a aussi des lacunes importantes en matière de soutien pour permettre aux femmes de rester avec leurs enfants; les travailleurs sociaux et les travailleurs de la protection de l'enfance sont souvent jeunes, mal formés et ne sont pas préparés, capables et/ou prêts à aider les mères à garder leurs enfants.

### Logement non inclusif

Il n'existe pas d'approche élargie présentant peu d'obstacles en matière de logement pour les femmes. De nombreux refuges ne sont pas adaptés pour recevoir des femmes handicapées, toxicomanes ou victimes de violence. Par exemple, tous les refuges de Winnipeg sont mixtes et, par conséquent, les places réservées aux femmes ne sont pas utilisées ou sous utilisées parce que les femmes craignent d'être victimes de violence à cause de leur sexe. Il

y a un manque de logements de deuxième et de troisième étapes, ainsi que de logements sociaux à long terme en milieu de soutien. Les politiques et pratiques en matière de logement ne tiennent absolument pas compte de la sexualité des femmes (p. ex. interdiction de recevoir des invités) ni des besoins des femmes plus âgées.

“ Les mères qui perdent leur logement perdent aussi leurs enfants, ce qui crée un cercle vicieux : les femmes ne peuvent pas avoir leurs enfants sans logement, mais elles ne peuvent pas obtenir de logement si elles n'ont pas la garde de leurs enfants. ”

Les approches en matière de logement pour les femmes présentent également des lacunes parce qu'elles ne tiennent pas compte de plusieurs facteurs démographiques. De nombreuses filles et femmes plus jeunes ne peuvent pas accéder à un logement, et les femmes seules sont souvent laissées pour compte, la plupart des logements pour femmes étant prévus pour accueillir des femmes ayant des enfants. De plus, il y a des lacunes en matière de services destinés aux jeunes femmes qui arrivent à l'âge adulte et sortent du système de placement en famille d'accueil.

### Sécurité et emplacement

Les questions de lieu et de sécurité sont particulièrement pertinentes quand il s'agit de logements pour femmes. Les femmes vivant dans de petites collectivités éloignées et rurales font face à des défis uniques à cause de l'absence de transport, de l'isolement dû à l'éloignement de leur communauté et de la dispersion des logements qui empêche la création de communautés susceptibles de favoriser le bien être mental et la mobilité. En ce qui concerne la sécurité, mentionnons qu'en plus du fait que les refuges pour femmes sont faciles à localiser à cause d'une protection insuffisante des renseignements, les logements qui ne tiennent pas compte de la sécurité des femmes, en particulier celle des femmes plus âgées, exposent les femmes à d'autres préjudices.

Les approches en matière de logement pour les femmes présentent également des lacunes parce qu'elles ne tiennent pas compte de plusieurs facteurs démographiques. De nombreuses filles et femmes plus jeunes ne peuvent pas accéder à un logement, et les femmes seules sont souvent laissées pour compte, la plupart des logements pour femmes étant prévus pour accueillir des femmes ayant des enfants. De plus, il y a des lacunes en matière de services destinés aux jeunes femmes qui arrivent à l'âge adulte et sortent du système de placement en famille d'accueil.



A photograph of three women of diverse backgrounds smiling together at what appears to be a conference or meeting. The woman on the left has dark hair and is wearing a dark top. The woman in the middle has white hair and is wearing a dark jacket with a patterned scarf. The woman on the right has long dark hair, is wearing a denim jacket, and has sunglasses on her head. In the background, there are blurred figures of other people and a presentation screen.

# Solutions

Le logement n'est ni un privilège ni un produit de base – c'est un droit fondamental de la personne. Il doit dorénavant être reconnu légalement comme tel et être pris en compte dans les stratégies et les politiques de logement. Le gouvernement fédéral doit également respecter les conventions de l'ONU qu'il a signées, notamment la convention des Nations Unies sur le droit à un logement convenable et l'article 23 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Tous les intervenants doivent participer aux consultations et aux discussions. Les femmes ayant un vécu expérientiel doivent être incluses et les femmes des Premières Nations, métisses et inuites doivent jouer des rôles clairement définis à tous les niveaux décisionnels. Il est essentiel d'inclure les travailleurs de refuge et des personnes ayant un vécu expérientiel dans l'élaboration des politiques, des programmes et des services. Les objectifs mesurables énoncés dans les politiques doivent être éclairés par l'expertise des membres et des groupes de la communauté.

Les stratégies de logement pour les femmes doivent être conçues selon une optique propre aux femmes. Tous les ordres de gouvernement doivent se responsabiliser et travailler ensemble pour éliminer les politiques contradictoires à l'origine de l'itinérance. Tous les ordres de gouvernement doivent accroître le financement des programmes et des établissements existants qui s'emploient à répondre aux besoins des femmes, et affecter aux femmes et aux filles une partie des fonds de la stratégie nationale de logement. Les suppléments au loyer

“ En tant que groupe, nous sommes inclusives et nous connaissons les solutions – nous avons simplement besoin de systèmes pour nous appuyer et de décideurs disposés à travailler avec nous afin de fournir des logements sûrs, abordables et accessibles aux femmes du Canada. ”

doivent être augmentés et la garantie de logement doit se concrétiser plus rapidement. Les programmes pilotes (p. ex. les programmes de subventions au loyer à durée limitée) doivent être éliminés en faveur d'engagements envers un financement permanent des programmes. En plus de veiller au financement, il faut s'attaquer aux causes systémiques de l'itinérance. La marginalisation et la discrimination à l'endroit des femmes des Premières Nations, métisses et inuites qui tentent d'obtenir un

logement et la criminalisation des femmes qui quittent un foyer violent doivent cesser. Les femmes ont le droit d'avoir un logement sûr, abordable, approprié et inclusif. La prestation de logements sûrs pour les femmes LBTQ2S+ et la mise en place de logements de transition de deuxième étape et l'élargissement de l'offre de logements de troisième étape à long terme ou pour une durée indéterminée, des prestations de logement transférables et des logements présentant peu ou pas d'obstacles s'imposent. Pour les femmes des Premières Nations, métisses et inuites, l'accès à des logements adaptés à leur culture assortis de règles et de mesures d'adaptation appropriées qui sont administrés par des femmes des Premières Nations, métisses et inuites constitue un droit en vertu de l'article 23 de la DNUDPA ([http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf) - document en français). Les centres de guérison et de traitement devraient être inclus dans le logement des femmes. Une formation obligatoire sur la sensibilisation aux réalités culturelles à l'intention des propriétaires de logements doit être en place pour lutter contre la discrimination, et une formation sur la réduction des méfaits et la sensibilisation aux réalités culturelles doit être offerte aux membres du personnel. Une approche multigénérationnelle du logement pour les femmes doit comprendre des services de toxicomanie et l'accès aux soins de santé mentale,

la guérison des femmes et des services de soutien pour aider les mères à s'occuper de leurs enfants.

Une approche souple et axée sur les femmes en matière de logement s'impose également. Pour ce faire, il faut s'harmoniser avec la définition de l'itinérance de l'ONU (<http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Housing/homelessness.pdf>) et veiller à ce que la stratégie nationale en matière de logement englobe les femmes qui vivent dans des conditions précaires, insalubres ou violentes. Il faut aussi nouer des relations de confiance avec les fournisseurs de services pour leur permettre d'exécuter les programmes qui ont fait leurs preuves et qui répondent aux besoins des femmes.

Enfin, il est nécessaire d'instaurer une voix indépendante à l'échelle pancanadienne pour défendre les droits des femmes et les conseiller, une voix qui a du pouvoir, qui bénéficie de ressources financières, qui est coordonnée et qui est protégée. Des mécanismes devraient être mis en place pour les coopératives et les logements sans but lucratif détenus par des femmes. Les initiatives possibles vont de la prestation de services de concert avec des partenaires gouvernementaux à la collaboration avec d'autres mouvements, en passant par la désignation de coordonnatrices régionales chargées de la planification du logement des femmes. Les initiatives de collaboration doivent avoir pour but de répondre aux besoins des femmes seules en situation d'itinérance, de mener des recherches locales pour établir le nombre réel de femmes qui ne correspondent pas à la définition fédérale de l'itinérance et de publier des rapports.





# Discussion

Nous sommes un groupe diversifié de femmes ayant pour vision un Canada où toutes les femmes ont accès à un logement sûr, abordable et accessible. En tant que voix pancanadienne parlant au nom des femmes dans le domaine du logement, nous devons nous assurer d'être un groupe inclusif mettant de l'avant des femmes qui ont un vécu expérimentiel et d'autres qui ont une expertise en matière de logement, des femmes de couleur, immigrantes et réfugiées, et des femmes des Premières Nations, métisses et inuites, ainsi que des jeunes femmes, des femmes plus âgées, des femmes handicapées, des femmes LGBTQ2S et des femmes victimes d'autres formes d'oppression. Notre assemblée annuelle nous permettra de tenir collectivement des discussions importantes et concrètes et de nous fixer des objectifs pour l'année suivante. Nos nombreuses voix ont en commun l'intérêt à l'égard des droits et du bien être des femmes; le fil conducteur de notre message est que le logement des femmes est un droit. Nous devons nous concentrer sur la prise de mesures, la défense des intérêts et la recherche de moyens exhaustifs de soutenir les femmes qui ont subi des traumatismes, et faire valoir l'article 23 de la DNUDPA comme un droit fondamental de la personne et comme un droit issu de traités.

À ce stade de notre développement, nous nous concentrons sur l'approfondissement de la conversation que nous avons entamée plutôt que sur la formulation de recommandations. Notre but n'est pas de créer une autre infrastructure, mais de nous mettre au diapason des communautés, de trouver des moyens d'habiliter les femmes, de faire entendre les voix des femmes des Premières Nations, métisses et inuites et des Inuits sur les terres volées, d'inclure et de faire entendre les voix des femmes noires, de couleur, immigrantes et réfugiées, des femmes handicapées, de la communauté LGBTQ2S, des jeunes femmes, des femmes plus âgées et des femmes ayant un vécu expérimentiel, ainsi que de mettre en place une structure de défense des intérêts claire et fondée sur des principes. Nous devons travailler de concert avec nos partenaires pour promouvoir des politiques favorables aux femmes tout en bâtissant le pouvoir collectif des femmes et en remédiant aux causes profondes des obstacles au logement des femmes.

“ Notre assemblée annuelle nous permettra de tenir collectivement des discussions importantes et concrètes et de nous fixer des objectifs pour l'année suivante. ”

Il faut nous faire entendre des gouvernements afin d'instaurer les changements nécessaires et d'obtenir les fonds qui permettront de mettre en œuvre des solutions concrètes. En tant que groupe, nous sommes inclusives et nous connaissons les solutions – nous avons simplement besoin de systèmes pour nous appuyer et de décideurs disposés à travailler avec nous afin de fournir des logements sûrs, abordables et accessibles aux femmes du Canada.

# Conversations du 14 septembre – Transcription des notes consignées sur les tableaux de présentation [traduction libre]

## Principaux enjeux, lacunes et obstacles

- A**
- Rien de ce qui nous concerne ne doit être fait sans nous
    - » Les rôles des Premières Nations, des Métis et des Inuits doivent être clairement définis à tous les niveaux du processus décisionnel
  - Les organismes n'ont pas les ressources nécessaires pour défendre les intérêts des femmes et les aider
  - Manque de priorité et d'urgence face aux crises
  - Les fournisseurs de services n'ont pas l'autonomie nécessaire pour offrir des services adaptés; les structures manquent de souplesse
  - Aucune capacité pour documenter les questions relatives au logement et à l'itinérance
  - L'élaboration de politiques est lacunaire et n'est pas axée sur les participants
  - La définition de l'itinérance de l'ONU est plus inclusive et favorise la sécurité; la définition fédérale est trop étroite
  - L'administration des logements par le gouvernement crée des formalités administratives
  - Les logements de transition ne sont pas régis par la loi sur la location résidentielle
    - » Il faut reconnaître qu'ils appartiennent aussi à des propriétaires
  - Manque de logements adaptés sur le plan culturel
  - Manque d'insistance sur la sécurité et le logement – un logement inapproprié peut rendre plus vulnérable
  - Suppléments au loyer et pauvreté
  - Besoin d'une approche intersectionnelle en matière de logement en raison de l'itinérance invisible
  - Recherche insuffisante
  - Il faut tenir compte des traumatismes
  - TSPT et problèmes de santé mentale découlant de la colonisation
  - Les traumatismes sont la cause première de l'itinérance
  - Impossibilité pour les filles et les femmes plus jeunes d'accéder au logement
  - Questions
    - » Y a-t-il des données intersectionnelles disponibles?
    - » Y a-t-il des groupes d'âge plus vulnérables à l'itinérance chez les femmes?
- B**
- Lacunes et obstacles
  - Les systèmes d'aide sociale ne sont pas en faveur des femmes, p. ex. déduction des gains
  - Les règlements fédéraux et provinciaux sont contradictoires
  - Causes fondamentales : dépendances, traumatismes, violence et pauvreté
  - Absence de soins tenant compte des traumatismes
  - \*Les femmes sont confrontées à des obstacles lorsque vient le temps d'inculquer à leurs fils et en particulier à leurs hommes les traditions et les valeurs familiales pour les aider à faire face aux effets du traumatisme de la pauvreté
  - Incapacité à les habiliter à devenir des êtres humains – à leur inculquer le respect
  - Problèmes, lacunes et obstacles en matière de logement des femmes
  - La défense des droits s'enlise – « je ne suis plus capable d'aller me battre encore une fois pour 300 \$ »
  - Aucune habilitation et aucun soutien
  - Le manque de financement signifie que les services ne sont pas exemplaires, par exemple lorsqu'une même personne doit faire le travail de plusieurs, ou lorsque les femmes qui consomment ne sont pas admises
  - Définition de l'itinérance
    - » Six mois ou trois fois dans l'année ne suffisent pas – les femmes ne sont « PAS ASSEZ ITINÉRANTES » pour obtenir un logement en priorité
    - » Il ne faut pas considérer comme de la marchandise les femmes qui restent dans une situation de violence
  - Lacunes
  - Manque de financement pour le personnel chargé de soutenir les femmes
  - \*Il faut mieux payer les employés afin que leur salaire leur permette d'avoir un foyer
  - Il faut de l'argent pour la formation
  - Mettre en place des services de soins primaires prodigués de façon aimante et bienveillante dans un contexte sûr à l'intention des femmes en désintoxication – les traitements actuels sont stériles et n'offrent pas de soutien
  - \*Aider les gens à sentir qu'ils font partie de la communauté même lorsqu'ils n'ont pas de logement
    - » Et financer la SPLI!!!
  - Lacunes
  - Donner aux femmes quelque chose à faire, comme les femmes qui chantent à Hamilton, pour les aider à s'intégrer à une communauté en dehors d'une institution
  - Les femmes qui ont des enfants n'obtiennent pas d'aide, sauf celle des sociétés d'aide à l'enfance
  - Une femme qui perd son allocation familiale perd son logement et ne peut pas avoir la garde de ses enfants
  - Les délais d'attente pour l'obtention de soins de santé mentale sont longs, p. ex. 3 à 6 ans pour un service de counseling pour le TSPT
  - Les femmes seules sont laissées pour compte – la plupart des services ciblent les femmes qui ont des enfants
  - Il n'y a pas de refuge pour femmes seulement à Winnipeg – tous les refuges sont mixtes et les places réservées aux femmes ne sont pas comblées à cause de la violence; les places réservées aux victimes de VFF ne sont pas offertes aux femmes seules
  - Lacunes
  - Les bailleurs de fonds fédéraux ne reconnaissent pas la gamme complète des logements, par exemple les logements de transition!
  - Aucune option souple répondant aux besoins des femmes
  - Chaque administration a ses propres règles
  - Problèmes d'isolement et de transport, surtout dans le Nord et en milieu rural
  - Manque de services de soutien, surtout des services accessibles et abordables
  - Règlement sur la durée du séjour de 6 semaines à 6 mois – ce n'est PAS assez
  - Lacunes des politiques
  - Manitoba
  - Aide sociale : la femme doit convaincre l'aide sociale qu'il y a eu violence familiale pour être admissible au soutien – politiques stupides
  - Les femmes sont forcées de se déclarer en union libre pour pouvoir vivre avec un colocataire de sexe opposé
  - ON N'ÉCOUTE PAS LES PREMIÈRES INTÉRESSÉES
  - Exemple d'Hamilton en matière de recherche et de détermination des besoins des femmes
  - Page B7 – Les femmes handicapées qui vivent en établissement sont aussi sans abri et doivent être prises en compte

- C
  - Refuges et services présentant peu d'obstacles
  - Financement
  - Modification du protocole relatif aux victimes de VFF qui refusent le premier logement offert – elles ne devraient pas être rayées de la liste; les femmes doivent pouvoir décider elles mêmes si le logement leur convient.
  - Il est impossible d'obtenir un rendez vous avec AANC avant le 15 du mois; les chèques arrivent en retard et des gens au Yukon perdent leur logement. Au gouvernement du Yukon, on peut avoir un rendez vous n'importe quand – l'accès n'est pas équitable
  - Le montant des prestations d'aide sociale est trop faible
  - Le sous financement des administrations publiques et des services territoriaux par le gouvernement fédéral en fonction du nombre d'habitants crée des lacunes
  - Les coordonnées des refuges pour femmes ne sont pas protégées; il est facile de les trouver
  - Manque de logements de transition vers un logement durable, abordable et sûr
  - Nombreux obstacles à l'obtention d'un logement/du supplément au loyer (Vicky...)
    - » Outil d'établissement de l'ordre de priorité
    - » Il ne faut pas avoir d'arriérés
    - » Long délai d'attente pour l'obtention d'un appartement
    - » Femmes identifiées comme étant vulnérables
    - » Priorité établie en fonction de la durée du séjour dans un refuge, et non de la recherche active d'un logement
  - Politique sur les arriérés des fournisseurs de logements publics
  - Manque de logements abordables à long terme en milieu de soutien
  - L'outil SPDAT et d'autres outils d'établissement des priorités créent des obstacles et des exclusions
  - La durée des séjours dans les refuges est limitée
  - Les logements du marché n'offrent pas d'installations accessibles; les programmes qui visent à faciliter l'accès aux logements du marché désavantagent les femmes handicapées (p. ex. Logement d'abord – SM)
  - La dispersion des logements empêche la création d'une communauté qui favorise la santé mentale et la mobilité
  - Manque de refuges adaptés pour recevoir des femmes handicapées
  - Manque de refuges présentant peu d'obstacles
  - Une femme qui perd son logement perd aussi ses enfants
  - Absence de droit de maintien dans les lieux dans les logements en copropriété loués
  - L'absence de pièces d'identité empêche l'accès aux services – sans pièce d'identité, les femmes autochtones ne peuvent pas recourir aux services aux Autochtones (Ottawa)
  - Outil SPDAT
    - » Mauvaise compréhension de la situation des Autochtones du Canada
    - » Amorçe la relation avec des questions embarrassantes (obstacle à l'accès)
    - » Réévaluations fréquentes (tous les trois mois)
    - » Les travailleurs qui contournent l'outil pour éliminer les obstacles à l'accueil créent un service présentant des obstacles élevés
    - » Les fournisseurs de logements d'Ottawa demandent aux éventuels locataires leur score SPDAT, ce qui est source de discrimination au logement
    - » Les fournisseurs de logements n'ont pas le soutien nécessaire pour loger les personnes qui ont des besoins élevés
    - » Manque de logements sûrs et abordables pour les femmes dans les communautés
  - Logement social n'est pas automatiquement synonyme de logement en milieu de soutien
  - Les statistiques sur l'itinérance ne tiennent pas compte des femmes se trouvant dans des refuges
  - Lacune : accès à des médecins
  - Protection de l'enfance – les juges ordonnent aux femmes de quitter leur conjoint sans quoi on leur prendra leurs enfants, alors que c'est aux hommes qu'on devrait ordonner de s'en aller
  - Au Québec, le gouvernement provincial prévoit des fonds pour l'amélioration des refuges, mais ne les remet pas aux refuges
  - Manque de transport pour les femmes
  - Meilleur accès à l'éducation pour obtenir un meilleur emploi et changer de vie
  - Accès à l'aide juridique
  - Accès à des services de traduction et d'interprétation
  - Au Québec, les refuges refusent 8 000 personnes par année
  - L'appréhension des enfants constitue un problème majeur pour les communautés des Premières Nations et inuites
  - Les Inuites doivent prendre l'avion pour fuir, ce qui les pousse à l'itinérance
  - Cercle vicieux : les femmes ne peuvent pas avoir leurs enfants sans logement, et elles ne peuvent pas obtenir de logement si elles n'ont pas la garde de leurs enfants
  - Besoin d'un plus grand nombre de logements de deuxième étape
  - Cartes et autocollants roses : transgenres s'autodéclarant « femmes »
  - Les femmes doivent raconter de nouveau leur histoire chaque fois qu'elles demandent une place
  - Certaines femmes doivent suivre un traitement pour avoir leurs enfants, alors qu'il n'y a pas de place pour suivre un traitement
  - Des femmes sont en danger à cause du système judiciaire
  - Les statistiques qui ne tiennent pas compte des femmes se trouvant dans les refuges sont erronées
  - Santé mentale
  - DPJ
  - Le gouvernement fédéral a promis 22 millions à la SCHL pour ???
  - Logements de deuxième étape
  - Manque de services de transport
  - Accès à l'éducation
    - » Accès à l'aide j??

- D**
- Logement abordable
  - adéquat, approprié et sûr
  - Le logement est un droit
  - Défis propres aux communautés éloignées et aux petites communautés
  - Un critère d'abordabilité de 30 % n'est pas réaliste pour les femmes, particulièrement celles qui ont des enfants ou une grande famille
  - Manque de logements accessibles
  - Loi : les enfants de plus de 5 ans ne peuvent pas partager la même chambre s'ils ne sont pas du même sexe
  - Manque de logements présentant peu d'obstacles
  - Politiques interdisant les animaux de compagnie
  - Femmes qui perdent la garde de leurs enfants parce qu'elles n'ont pas un logement adéquat/les tribunaux de la famille leur donnent une mauvaise évaluation
  - Manque de coordination des fonds publics
  - Les soutiens à durée limitée offerts aux femmes ne fonctionnent pas dans bien des cas
  - Manque de soutien réel pour les femmes dont la situation change subitement
  - Insuffisance des mesures de prévention de l'itinérance – Logement d'abord – les femmes ne satisfont pas à la définition d'« itinérance chronique »
  - Lacunes de la prestation de services aux jeunes qui arrivent à l'âge adulte
  - Manque de soutien pour permettre aux femmes de rester avec leurs enfants – manque de soutien pour aider les mères à s'occuper de leurs enfants
  - Obsession à propos du dénombrement des itinérants – alors que la plupart des dénombrements ne tiennent pas adéquatement compte de toutes les femmes
  - Manque de soutien familial pour les femmes
  - Les travailleurs sociaux s'occupent seulement de la protection de l'enfance (ils sont jeunes/mal formés) – ils ne sont pas préparés, capables ou prêts à aider les mères à garder leurs enfants
  - Il faut comprendre que les traumatismes ne disparaissent jamais et que beaucoup de services et de mécanismes forcent les femmes à revivre leurs traumatismes
  - Manque de ressources pour assurer la sécurité des espaces et des services pour les femmes, le personnel et les bénévoles, et on ne veut pas d'un si grand nombre d'« employés » qui institutionnalisent les femmes
  - Racisme et pauvreté ouvrent la porte à l'intervention des gouvernements dans la vie des femmes
  - Au Canada, on nie le racisme et la discrimination
  - On dispose déjà de ressources suffisantes sur les communautés et les femmes – on a déjà les chiffres, les statistiques, les recherches – mais notre expertise n'est pas considérée comme valide – les exigences en matière de rapports coûtent beaucoup trop cher et sont beaucoup trop bureaucratiques
  - Subventions à court terme – pas assez d'argent
  - Les différents ordres de gouvernement ne collaborent pas entre eux
  - Hébergement à gauche et à droite
- E**
- Inégalité entre les sexes
  - Santé mentale et dépendances
  - Garde d'enfants
  - Problème – logement fondé sur la propriété et l'investissement privés
  - Les femmes doivent contribuer à la définition des problèmes
  - Logement sûr et abordable
  - Les gouvernements doivent rendre des comptes
  - Pauvreté
  - Soutenir les gens qui vivent dans la pauvreté – emplois à faible rémunération, mais pas de soutien
  - Obstacles à l'emploi, p. ex. garde d'enfants
  - Responsabilisation des gouvernements et manque de coordination
  - S'écarter des communautés qui ne font pas partie d'un système
  - Il faut trouver des moyens de faire de la prévention élargie
  - Les gouvernements doivent prendre leurs responsabilités
  - Financement des affaires autochtones s'étendant aux autorités sanitaires, aux conseils scolaires, etc.
  - Les femmes sont exclues de la stratégie
  - Pas assez de conséquences pour les mauvais traitements infligés aux femmes
  - La violence faite aux femmes [doit être éliminée] par l'exécution des lois
  - Problème vicieux – on ne peut s'en sortir; le principal problème est la pauvreté
    - » Il faut une volonté politique
  - Il faut enseigner aux gens à agir, en utilisant le système comme soutien
  - Le gouvernement ne donne pas de renseignements
  - Arrêter de faire des études
  - Les approches comme Logement d'abord et d'autres mécanismes sont devenues une industrie
  - Contexte – Stratification issue de la colonisation bien ancrée
  - Les femmes n'arrivent pas à se faire entendre et ne sont pas invitées à participer à la conversation
  - Répercussions à l'échelle communautaire de la criminalisation des femmes qui se défendent légitimement (groupe racial)
  - Enjeu : Le problème des meurtres et disparitions de femmes et de filles autochtones demeure entier, même si une enquête est censée faire la lumière sur cette question
  - Le mécanisme d'appréhension des enfants cause des traumatismes et déchire les familles
  - Infrastructures consacrées à la bureaucratie, et non aux communautés
  - Les gouvernements ont investi dans des programmes pour appauvrir les gens
  - Les grandes entreprises ajoutent au problème (p. ex. Irving en Nouvelle Écosse)
- F**
- Il n'y a pas assez de logements sûrs et abordables
    - » Il n'y a pas un grand éventail de logements sûrs et abordables
    - » Pas de logement
    - » Pas de logement = pas de subvention
    - » Les refuges manquent de places
  - Si le fait de vivre dans un refuge ou d'être hébergée à gauche et à droite ne constitue pas de l'itinérance, alors pourquoi :
    - » Il y a des cycles de listes d'attente
    - » Les politiques sont sectorielles et ne tiennent pas compte des familles
    - » Les mères qui ne peuvent pas avoir accès au crédit d'impôt pour enfants (réfugiées) envisagent la possibilité de laisser leurs enfants à leur ex conjoint pour que lui puisse profiter du crédit d'impôt
    - » Les refuges et les maisons de transition limitent les durées des séjours et décident de qui peut y rester et quand
    - » IL N'Y A AUCUN CADRE STRATÉGIQUE POUR LE LOGEMENT DES FEMMES CRÉÉ PAR DES FEMMES AYANT L'EXPÉRIENCE NÉCESSAIRE
    - » Il n'y a pas de logements sûrs pour les femmes plus âgées
    - » Les femmes toxicomanes ne sont pas autorisées à rester dans les refuges à cause de leur dépendance
    - » Les consultations ne sont pas validées par les participants aux échelons FPT
    - » Des logements pour les femmes ne constituent pas un acte de charité, C'EST UN DROIT
  - Les femmes ont été stigmatisées; il n'y a pas d'argent pour le financement

- G**
- Représentation distincte/indépendante des femmes par une figure puissante et protégée
  - Le gouvernement doit établir des partenariats avec nous pour la prestation des programmes
  - Protéger les organismes existants (statut d'organisme de bienfaisance – obstacles)
  - Qui siègera au groupe chargé de la défense des intérêts
  - Personnes ayant un vécu expérientiel participant aux différents comités et groupes d'experts
  - Expérience vécue – la consultation des personnes ayant une expérience directe est essentielle
  - Prendre des risques
  - Voix formidables/clarté
  - Les politiques en matière de logement sont fondées sur le modèle patriarcal – bonne femme/mauvaise femme
  - Perspective de l'acte de charité – « vous devriez être reconnaissantes; des miettes, c'est suffisant »
  - Pourquoi un privilège et pas un droit?
  - La sexualité des femmes n'est pas prise en compte en matière de logement
  - Invisibilité profonde des femmes plus âgées
  - Logements sûrs pour les personnes LGBTQ2S
  - « Guerre » des terrains dans East Preston, dans la région d'Halifax
  - Rôle des gouvernements dans la répression des femmes
  - Se rassembler davantage – les communautés des provinces des Maritimes/de l'Atlantique sont petites et isolées
  - Ne parlez pas en notre nom – demandez nous ce dont nous avons besoin
  - Solution de contrôle des loyers
  - Comment traiter avec le gouvernement – il est disposé à offrir des services aujourd'hui, mais qu'en sera t il demain?
  - Plus d'argent (Québec) pour les refuges, pour toute la gamme des besoins
  - Tenir des statistiques exhaustives – les femmes qui se trouvent dans des refuges (VFF) ne sont pas prises en compte
- I**
- Solutions
  - Tous les logements sont construits selon le même modèle
  - Sondage national sur l'accommodement et l'accessibilité sur le site Web du RAFH pour évaluer/auditer les unités existantes à l'heure actuelle
  - Expliquer au gouvernement ce qu'est une ACS et lui demander de montrer COMMENT il applique cette approche dans l'élaboration de ses politiques et ses décisions de financement – demander aux femmes d'examiner le processus
  - Établir des réponses fondées sur la communauté en matière de logement et d'itinérance – en tenant compte des réalités de la vie en milieu rural/ urbain / dans les petites villes
  - Consulter des personnes ayant un vécu expérientiel pour l'élaboration des programmes et des services
    - » Valoriser cette expérience en la payant
  - Mécanismes pour les coopératives de logements appartenant à des femmes, les logements sans but lucratif, etc.
  - Rendre des fonds disponibles pour les coûts liés à l'exploitation permanente des logements en construction
  - Créer un mécanisme de protection pour le logement de transition par l'entremise du RTB ou d'un programme semblable
  - Approche souple centrée sur la personne en matière de logement
  - Faire confiance aux fournisseurs de services pour leur permettre d'exécuter les programmes qui ont fait leurs preuves
  - Embaucher des femmes pour l'entretien du parc de logements pour femmes
  - Modèle de suppléments au loyer inspiré du modèle d'Halifax
  - Réunir les responsables des politiques fédérales, provinciales et municipales pour trouver des solutions afin d'éliminer les goulots d'étranglement et les politiques contradictoires qui sont à l'origine de l'itinérance
  - Tenir compte de l'incidence des relations des femmes avec la garde des enfants (parents, grands parents, etc.) dans le logement
  - Logement multigénérationnel
- H**
- Faire respecter les recommandations des Nations Unies pour que les femmes autochtones puissent être embauchées pour fournir des renseignements juridiques à d'autres femmes autochtones
  - Coopératives de logement appartenant à des femmes
  - Plus de logements de transition
  - La sécurité comme priorité dans le logement
  - Respecter la convention des Nations Unies de 2009 sur les logements adéquats
  - Mettre en œuvre l'Article 23 de la DDPA
  - Femmes plus âgées
    - » Deuxième étape – Logement de transition
    - » Logement de deuxième et de troisième étapes
    - » Contrôle des loyers pour tous les logements
  - S'attaquer aux causes systémiques de l'itinérance en plus du financement
  - Dialogues en langage clair sur le logement
  - Discussions et établissement de stratégies en continu
  - Réglementation et surveillance des logements avec services de soutien
  - Stratégie nationale de logement pour les Autochtones, en plus de la stratégie nationale
  - Perspective tenant compte du sexe
  - Logements culturellement adaptés et réglementation et mesures d'adaptation tenant compte de la culture
  - Formation du personnel sur la réduction des méfaits et la sensibilisation aux réalités culturelles
  - Mobiliser les travailleurs de refuge pour l'élaboration des politiques en matière de logement
  - Problème systémique – contexte historique de discrimination
  - Dialogue permanent avec les gouvernements
  - Surveillance de la réglementation
  - Stratégie nationale spécifique en matière de logement – Autochtones, immigrants et réfugiés
  - Vision du logement tenant compte de la différence entre les sexes
  - Procédures juridiques fructueuses en matière de logement
  - La définition des Nations Unies inclut les personnes qui, parce qu'elles vivent dans un logement inadéquat, courent le risque de se retrouver à la rue
    - » Notre stratégie doit inclure les conditions de vie précaires, insalubres, violentes
  - Criminalisation de femmes autochtones qui essaient d'obtenir un logement
  - Criminalisation des femmes qui fuient un foyer violent
  - Promotion d'un registre des logements disponibles
  - Analyse comparative entre les sexes dans les rapports
  - Création de logements de transition de deuxième étape afin de libérer des places dans les refuges
  - Augmentation du nombre de logements permanents de troisième étape
  - Formation obligatoire sur la sensibilisation aux réalités culturelles à l'intention des propriétaires afin de lutter contre la discrimination
  - Contrôle des loyers pour tous les logements
  - Les suppléments au loyer sont inadéquats et n'éliminent pas les causes de l'itinérance
  - La garantie de logement doit être mise en place plus rapidement.
  - Les femmes et les enfants vivant dans des foyers et refuges pour victimes de VFF sont considérés comme étant sans abri aux termes de la définition des Nations Unies, qui stipule que toute personne vivant dans un milieu où elle n'est pas en sécurité est sans abri
    - » Cela comprend les personnes vivant dans des foyers violents ou dans les refuges

- J**
- Les mères ont besoin d'aide pour s'occuper de leurs enfants
  - Contrôle des loyers
  - Finis les programmes « pilotes » sans financement continu – p. ex. les programmes de supplément au loyer d'une durée limitée
  - Veiller à ce que les stratégies de logement tiennent toujours compte de l'accès à des services de toxicomanie et de soins de santé mentale
  - Pour les stratégies de logement?
  - Cibles mesurables établies en tenant compte de l'expertise des groupes communautaires
  - Réduire ou éliminer les exemptions pour gains en capital s'appliquant à la résidence principale et aux revenus directs (s, a, a [sûr, abordable et accessible?]) + logement pour les femmes)
  - Améliorer la visibilité des femmes – reconnaître les femmes dont le logement est précaire comme sans abri; les femmes qui font tout le travail ne sont pas reconnues par le système et les processus de reddition de comptes, de financement, etc.
  - Renverser le modèle de dépenses (modèle du Portugal) : 90 % pour la prévention et le traitement et 10 % pour l'exécution des règles

- L**
- Solutions
  - Pour les femmes autochtones : des logements culturellement appropriés, administrés par des femmes autochtones (Article 23 de la DDPA) EXEMPLE : WINONA'S PLACE
  - COURT TERME
    - » Refuges présentant peu d'obstacles
    - » Logements où la consommation est tolérée
  - LONG TERME
    - » Logements présentant peu d'obstacles
    - » Centres de guérison et de traitement pour femmes, y compris les centres de guérison autochtones
    - » Augmentation du financement des programmes existants
    - » Reconnaissance juridique du droit au logement
    - » Fonds réservé à la stratégie nationale de logement pour les femmes et les filles
    - » Femmes et filles autochtones
  - Financement par le gouvernement d'initiatives qui ont déjà fait leurs preuves
  - Chaque région ou grande ville pourrait avoir une coordonnatrice comme celle du Women's Housing Planning Collaborative (WHPC) pour répondre aux besoins des femmes seules en situation d'itinérance; cela fonctionne à Hamilton, avec l'aide financière de la SPLI (consulter Deirdre Pike pour en savoir davantage)
  - Recherche locale – chacun fait son propre dénombrement ponctuel des femmes pour s'assurer de bien tenir compte des femmes « invisibles » qui ne correspondent pas à la définition de l'itinérance
  - La production d'un rapport accompagné de recommandations du WHPC concernant les places nécessaires pour les femmes seules a coûté 1 M\$, un montant qui aurait pu être consacré à des places

- K**
- Principes des droits de la personne pour s'assurer que la stratégie est fondée sur les droits
    - » Parler explicitement de droits de la personne
    - » Consulter des femmes ayant un vécu expérimental à toutes les étapes
    - » S'engager à respecter des principes de non discrimination et d'équité
    - » Fixer des objectifs spécifiques pour les femmes
    - » Mobiliser tous les ordres de gouvernement
    - » Surveiller les progrès réalisés à l'égard de la stratégie
    - » Mettre en place des mécanismes internes et externes pour la surveillance et l'examen – paramètres mesurables
  - Droit à la sécurité (en matière de logement?)
  - Logements tenant compte des caractéristiques de la communauté – critères d'inclusion, d'adaptation culturelle et de sécurité
  - Modèle économique qui habilite la communauté, c. à d. fiducie foncière ou autre
  - Définir ce que la communauté et la bureaucratie ne devraient pas faire
  - Le logement en tant que droit de la personne
  - Utilisation des terres des Premières Nations
  - Autosuffisance
  - Prestation de logement transférable pour les femmes
  - Critique de l'approche Logement d'abord
  - Réponses axées sur la communauté
  - Imposition des gains en capital
  - Accession à la propriété – refuge, logement de transition – logement
  - Examiner les stratégies efficaces dans d'autres pays (p. ex. Afrique du Sud, Scandinavie (qui présente toutefois des lacunes en matière de droits des Autochtones)
  - Intégrer le parcours de guérison
  - Les femmes ne devraient pas devoir quitter un refuge pour tomber dans l'itinérance
  - Approche multigénérationnelle/pas seulement axée sur le revenu
  - Respecter les conventions que le Canada a déjà signées
  - Repenser le système de valeurs bien ancré au Canada, en vertu duquel le logement est considéré comme un produit de base plutôt que comme un droit de la personne
  - Tenir compte des commentaires de toutes les femmes du Canada et établir une stratégie pour assurer la responsabilisation des gouvernements
  - Promotion des logements pour les femmes au Canada : comment la stratégie nationale en matière de logement s'articule-t-elle avec nos programmes?
  - Quelques exemples de réussite
    - » Solutions : quels sont les principaux leviers pour garantir le respect du droit des femmes à un logement sûr, abordable et adéquat (sécurité des femmes)? Du droit des femmes à un logement?
    - » Initiatives que les gouvernements pourraient financer – de quoi a-t-on besoin?
    - » Court terme, long terme – rien n'a été déterminé
    - » Stratégie pour les femmes
    - » Le logement est un droit de la personne
    - » Équité et non discrimination – les modèles actuels ne fonctionnent pas pour les femmes
      - ◇ Sécurisation culturelle
      - ◇ Inclusion
      - ◇ Dans la communauté
      - ◇ Modèles économiques – propriété des fiducies foncières
  - Réponses adaptées à la communauté
  - Mobilisation des femmes dans les communautés pour trouver des réponses à leurs préoccupations
  - Voix pancanadienne pour la défense du droit des femmes au logement
  - Réponse adaptée à la communauté pancanadienne et à la situation dans les Maritimes – il faut se regrouper
  - Prévention et interventions immédiates
  - Il doit en résulter quelque chose de concret, c. à d. l'amorce de résolutions stratégiques
  - Le logement est un droit de la personne
  - Inclusion des personnes ayant un vécu expérimental
  - Engagement envers l'équité et la non discrimination
  - En tant que signataires de la déclaration XYZ des Nations Unies...

- M • Le logement pour les femmes sans règles doit être considéré comme un droit, sans critères
- Faire valider les consultations par les intervenants
- Aucun obstacle pour les femmes / aucune politique limitante
- Approche holistique interministérielle/régionale/communautaire
- La sécurité est l'affaire de la communauté
- Le fait de ne pas avoir logement augmente le risque de décès
- Solutions
- Le logement pour les femmes doit être considéré comme un droit, sans critères
- Court terme :
- Centre d'information
- Déclaration collective publique
- Stratégie nationale de logement pour lutter contre le colonialisme, le racisme, le sexisme, l'homophobie
- Consulter des femmes indépendantes – financement, coordination, collaboration avec d'autres mouvements
- Construire des logements. Investissement de 22 milliards de dollars à l'échelle du pays entre 2017 et 2021 (4 ans)
- Utiliser des ressources internes et externes
  - » Statistiques sur les marchés et histoires pertinentes relatées par des femmes d'expérience
  - » Il ne faut pas que d'autres femmes meurent, pas même une seule
  - » Il ne faut pas que les femmes vivent dans des logements infestés
  - » Le gouvernement doit assumer la responsabilité de mesurer l'évolution de la situation du logement des femmes

## Parlons femmes et logement – Un symposium pancanadien : Discussion

### RAISON D'ÊTRE / VISION

- Logement sûr, abordable, accessible; contrôle des loyers; imposition (argent réinvesti dans le logement social)
- Il est urgent de nous assurer que nos voix sont nombreuses et cohérentes –
- Comment la SCHL veillera-t-elle à l'adoption d'une perspective croisée axée sur la comparaison entre les sexes pour la stratégie nationale sur le logement dans le cadre des discussions sur le logement et l'itinérance?
- Il faut un groupe inclusif et diversifié de femmes
- Aucune femme ne doit être refusée
- S'assurer de la participation de femmes qui ont un vécu expérientiel et de femmes autochtones
- Particulièrement pour les personnes vulnérables
- Il ne s'agit pas seulement des gouvernements – il y a aussi beaucoup de problèmes chez les fournisseurs de services
- Nous représentons les femmes et les familles, pas les enfants
- Le logement des femmes doit être vu comme un droit
- Assemblée annuelle pour une conversation fructueuse – discussions sur des sujets concrets, formulation d'engagements pour l'année à venir, bilan de ce qui a été fait durant l'année
- Personne n'est à l'abri – tous doivent participer aux discussions
- Article 23 de la DDPA – droit fondamental de la personne, droit issu de traités et autres – la réconciliation repose sur l'action
- Stratégie exhaustive de prévention et d'aide aux femmes traumatisées – il n'y a pas assez de mesures qui sont prises
- Insistance sur l'action
- Il est important de se regrouper – de travailler dans les communautés – pour déterminer les objectifs et les stratégies d'intervention
- S'assurer de ne pas réinventer la roue chaque fois qu'on se réunit, et de simplement répéter l'information
- En ce qui concerne les droits fonciers et la construction de logements abordables pour les femmes : rassemblons toutes les femmes réunies ici aujourd'hui
- Il est important de souligner qu'il s'agit de notre premier rassemblement en tant que femmes dans cet objectif, et que c'est déjà quelque chose. Ne nous pressons pas pour faire des recommandations. Concentrons nous sur le groupe et approfondissons les discussions commencées. Nous ne sommes pas encore prêtes à faire des recommandations.
- À ce stade de notre développement, compte tenu des différentes crises auxquelles les femmes sont confrontées, la seule façon d'aller de l'avant est de défendre clairement les droits des femmes – personne n'accorde aux femmes la place qu'elles méritent dans ce pays; un rapport est inutile. Nous devons prendre des engagements fermes à propos de la défense systémique des droits des femmes. C'est le moment ou jamais. Il ne s'agit pas de créer une autre infrastructure – il s'agit de formuler des énoncés de principe clairs – ce symposium est national et s'est engagé/ancré dans la communauté pour renforcer la communauté des femmes – vivre sur des terres volées, la réflexion sur les efforts nécessaires pour donner une place aux peuples autochtones – tout cela est réel. Le Canada a exclu les Noirs – la Nouvelle Écosse compte plus de générations; créons une structure de défense des droits simple, fondée sur des principes.
- L'organisme devra collaborer avec ceux de ses partenaires qui influent sur les politiques (ressources internes) – mais un organisme national a besoin de ressources externes pour bâtir la puissance collective des femmes et s'attaquer aux causes profondes (capitalisme, colonialisme) – il faut faire les revendications nécessaires.
- Parmi les déclarations qui ont mené à cette situation urgente – il y a des influences internes et externes
- On ne trouve pas partout de logements sûrs pour les femmes et les enfants, pour les femmes plus âgées – les refuges d'urgence doivent refuser des femmes tous les jours – ces femmes, on ne les voit pas, et elles ne sont pas en sécurité – il n'y a pas assez de logements. Le logement est un droit fondamental de la personne. C'est une réalité. Nous devons agir et montrer ce qui se passe – et les gouvernements doivent agir pour changer les choses.
- Il existe des organismes et du personnel autochtones qui travaillent auprès des femmes autochtones, et qui font bouger les choses; il est difficile de représenter toutes ces femmes. Les problèmes ne sont pas les mêmes d'un endroit à l'autre, et c'est pourquoi les approches doivent être différentes – en outre, les femmes ne sont pas toutes pareilles.
- Nous avons besoin de gens au sein des gouvernements pour nous écouter et instaurer des changements, pour fournir le financement nécessaire pour mettre ces solutions en place. En tant que groupe, nous sommes inclusives; nous connaissons les solutions; nous avons besoin que les systèmes nous appuient et travaillent ensemble pour les mettre en œuvre.

### PROCHAINES ÉTAPES

- Nous discuterons des prochaines étapes demain matin.